

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 18

N° ordre
20-24

N° ordre dans la séance :
DE-20022020-13

Date de la convocation :
13/02/2020

Date de l'affichage :

SEANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le vingt février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, LONGE Anne-Laure, GUILLAND Marc adjoints, DI PAOLO Frédéric, MARCHAND Christelle, IMPERATO Philippe, SCALMANA Dominique, FABRIZIO Christian, GUILLERMET Sylviane, VILLARD Robert, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, BERNARD-FARAH Valérie, GRANET Robert, conseillers

Absents : ABRY Marcel (procuration à Monsieur Philippe IMPERATO), BERTHIER Françoise (procuration à Madame Danielle RAVIER), BELLON Sylviane, LETHET Julie, BÉRARDI Christophe, FLORES Laurence, THIBOUD Yannick.

Secrétaire de séance : Madame Danielle RAVIER

OBJET : CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service multi-accueil de Culoz est en constante évolution. En effet, les besoins de garde collective sont toujours plus nombreux.

Au regard de la fréquentation en constante hausse, le Maire précise qu'il convient créer un nouveau poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 30h00.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet (30h00) à compter du 1^{er} mars 2020 ;

PRECISE que cette modification emporte modification du tableau des effectifs ;

PREVOIT d'inscrire au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

